

Qu'est-ce qu'écouter, entendre ?

« Du dispositif de cure au dispositif de passe¹ »

La dernière réunion publique du Collège de la passe a été faite sous forme d'échange avec le public. L'essentiel du propos a porté sur le dispositif, sa poursuite... Cette réunion a eu des effets que j'ai eu à entendre en tant que secrétaire de la passe ; de là s'origine ma décision de prendre la parole. J'y ai été d'une certaine façon obligée, voire précipitée. Prendre plus de temps pour mieux articuler mon propos aurait sans doute été plus adéquat mais la hâte l'a emporté.

Qu'est-ce qu'écouter, entendre ? Cette question rencontrée dès le début de ma pratique se repose de façon manifeste et insistante depuis ma désignation au Collège et dans cette fonction de secrétaire. Est-il opportun que je vous fasse part de mes interrogations ou vais-je seulement témoigner de mes embarras, de mes égarements, ou pire de lieux communs voire d'inepties. Une phrase rencontrée chez Octave Mannoni : « Il ne faut par aucune vérité clore la recherche de la vérité² » m'a aidée pour intervenir lors de cette réunion publique.

Parlant de la psychanalyse dans sa conférence « Le symbolique, l'imaginaire et le réel³ » de 1953 Lacan écrit :

Qu'est-ce que cette expérience de parole, et pour tout dire de poser en même temps la question de l'expérience analytique ; la question de l'essence et de l'échange de la parole.

Cette question vaut pour l'expérience de la cure et celle de la passe. Il ajoute dans « Fonction et champ de la parole et du langage » :

¹ Exposé à la réunion publique du Collège de la passe à Nîmes, 4 février 2012.

² O. Mannoni, *Un commencement qui n'en finit pas : transfert, interprétation*, Paris, Seuil, 1982.

³ J. Lacan, « Le symbolique, l'imaginaire et le réel », *Des noms-du-père*, Paris, Seuil, 2005.

Or toute parole appelle réponse.

Nous montrerons qu'il n'est pas de parole sans réponse même si elle ne rencontre que le silence pourvu qu'elle ait un auditeur, et que c'est là le cœur de sa fonction dans l'analyse⁴.

L'analyste, qu'est-ce qui lui permet d'occuper cette place, cette position d'auditeur ? Peut-être faut-il revenir à Freud et à son article « Conseils aux médecins sur le traitement analytique⁵ » pour tenter d'en saisir quelque chose.

Au cœur du dispositif de la cure : la règle fondamentale. Le patient est invité à tout dire. S'adressant à l'analyste, Freud préconise l'attention flottante (pour Lacan l'attention distraite).

Freud ajoute cette recommandation, ce conseil essentiel : « n'oublions jamais que la signification des choses entendues », voilà Freud évoquant l'entendement, « ne se révèle souvent que plus tard⁶ ».

La règle imposée au médecin : se fier à sa mémoire inconsciente. Mais l'essentiel est dans cet énoncé : le médecin doit se servir de son inconscient comme d'un instrument. Comment y parvient-il ? Cela équivaut à : comment devenir analyste ?

Freud dans un premier temps répond : en analysant ses propres rêves. Le rêve est pour lui un acte psychique complet. Je vous rappelle la célèbre formule « l'interprétation des rêves est la voie royale vers l'inconscient ». Elle est souvent citée et par Lacan aussi, de façon tronquée « le rêve est la voie royale vers l'inconscient ». Aller à l'essentiel, c'est-à-dire au désir inconscient, c'est omettre que c'est l'interprétation des rêves qui a révélé à Freud le fonctionnement de l'inconscient avec ses mécanismes de défense notamment le déplacement et la condensation. Freud ajoute avoir convenu par la suite qu'il faut se soumettre à ce qu'il qualifie d'épreuve, l'analyse, avec un analyste qualifié.

Voilà la formation des analystes posée par l'expérience de la cure qui seule introduira aux formations de l'inconscient pour reprendre les signifiants de Lacan.

J'aurai recours à Lacan pour préciser ce qu'il en est de l'écoute. Il en passe par la présence de l'analyste pour dire qu'il la donne, sa présence, mais qu'elle n'est d'abord que l'implication de son écoute. Par ailleurs, je vous rappelle cette phrase abondamment citée « que ce soit au-delà du discours que s'accommode notre écoute, je le sais mieux que quiconque si seulement j'y prends le chemin d'entendre et non pas d'ausculter. [...] L'entendement ne me

⁴ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 247.

⁵ S. Freud, « Conseils aux médecins sur le traitement analytique », *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1953, p. 61.

⁶ *Ibidem*, p. 62.

force pas à comprendre. Ce que j'entends n'en reste pas moins un discours fût-il aussi peu discursif qu'une interjection⁷. »

En relisant ces phrases, qu'il ait qualifié son enseignement de retour à Freud, a pris valeur d'évidence.

Que Lacan ait, comme il le dit, voué sa vie à la psychanalyse, on peut en prendre acte par l'ampleur et l'importance de son enseignement. Concernant l'analyste, si en 1958 dans « La direction de la cure », il écrit que l'analyste dirige la cure en faisant appliquer la règle analytique⁸, il s'agira en 1967 de laisser faire l'analyse. Pour M. Safouan, « il était naturel pour Lacan d'élaborer de nouveaux modes de fonctionnement de l'institution qui n'aille pas dans le sens opposé à celui où l'analyse laissée à son propre mouvement devait aller⁹. »

Je vous rappelle cet énoncé de Lacan : « je n'ai jamais parlé de formation analytique. J'ai parlé des formations de l'inconscient¹⁰ ». Certains reprendront cet énoncé pour l'orienter de façon radicale et sans ambiguïté : il n'y a pas de formation du psychanalyste, il n'y a que des formations de l'inconscient. La Proposition de 1967 commence par « Il va s'agir de structures assurées dans la psychanalyse et de garantir leur effectuation chez le psychanalyste ». L'éclairage m'a encore été donné par M. Safouan : « Les structures en question se laissent aborder avec fruit dans les moments du début de l'analyse et de sa fin c'est-à-dire du transfert et de sa résolution¹¹. » Voilà qui servira à régler dans le dispositif de passe l'écoute du cartel, le débit des oreilles. Ce dispositif en chicane vous le connaissez et je ne vais pas le révoquer de façon détaillée. Le cartel dans le dispositif commun est composé d'analystes désignés au Collège de la passe donc convoqués à se laisser mettre au travail, et ce, de façon manifeste sur le désir de l'analyste. Le passant parle au passeur dont la fonction est d'apporter au cartel un juste témoignage. Mais qu'entend-on par juste témoignage ? J.-G. Godin dans son intervention du 4 mai 2002 dit : « des passeurs, j'attends qu'ils respectent le texte du passant, [...] qu'ils ne remplacent pas les signifiants du texte par la signification qu'ils y ont entendue : qu'ils transmettent les mots du passants¹². » Aussi fondée et légitime que soit cette attente, cela ne se décrète pas. Il me semble qu'alors on ferait fi de l'effet de l'entendu du discours du passant sur le passeur. Dans certaines *lettres de l'EPF* la formulation « mauvais passeur » apparaît. Je ne l'ai pas comprise. Il me semble que quel que soit « l'habillage » du témoignage que choisira le passeur — mais est-ce un choix — il est le produit de son rapport à la connaissance, au

⁷ J. Lacan, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », *Écrits, op. cit.*, p. 616.

⁸ *Ibidem*, p. 586. « Le psychanalyste assurément dirige la cure. [...] [la direction de la cure] consiste d'abord à faire appliquer par le sujet la règle analytique ».

⁹ M. Safouan, *Le transfert et le désir de l'analyste*, Paris, Seuil, 1988.

¹⁰ J. Lacan, intervention au congrès de la Grande Motte le 03 novembre 1973, *Lettres de l'École freudienne de Paris*, 1975.

¹¹ *Ibidem*.

¹² J.-G. Godin, « intervention du 4 mai 2002 », *Carnets de l'EPSF*, n°41, 2002, p. 20.

savoir textuel et au savoir référenciel. Tout témoignage est singulier, donc à sa façon est juste et doit être entendu comme tel. Outre les paroles rapportées du passant, les membres du cartel entendent l'énonciation du passeur, son désir concernant la passe entendue et le passant rencontré. Par ailleurs chaque un du cartel entend, selon la formulation de Granoff, *le désir d'analyse*¹³ des autres membres du cartel. Il apparaît dans les questions, demandes de précisions adressées au passeur. Chaque membre du cartel a à faire avec tout cela et pourrait-on dire doit s'en débrouiller. Hors la présence des passeurs ce qui devient le texte du passant fait travailler le cartel et le cartel le travaille, se servant de l'inconscient comme d'un instrument. Le passage du psychanalysant au psychanalyste : « qu'est-ce qui se passe dans la boule de quelqu'un pour s'autoriser à être psychanalyste ? » est l'axe de ce travail. La conclusion à laquelle est amené le cartel est donnée comme réponse à cette demande d'être analyste de l'École. Cette formulation « demander à être analyste de l'École », je l'ai réellement lue pour la première fois il y a peu de temps. Si j'ai été arrêtée par cette lecture, si un écart entre cette formulation et celle relative à éclairer le passage du psychanalysant au psychanalyste m'est apparu, je ne peux aujourd'hui en dire plus, je le regrette. La réponse, nomination ou pas de nomination est, bien sûr, donnée au passant. Elle a, me semble-t-il, une adresse seconde, celle de l'École. Cela paraît aller de soi quand il y a nomination, une publication est d'ailleurs faite. S'il n'y a pas nomination, pour être moins publique, l'adresse à l'École y est aussi. C'est peut-être la raison pour laquelle certains analystes soucieux de leur responsabilité vis-à-vis de la communauté analytique en viennent à demander des critères. Ce qui paraît être des critères d'évaluation pourrait parfois relever de demandes de critères d'écoute, voire d'entendement. Si cette hypothèse est fondée l'idée me vient d'avoir recours à une formulation d'Anne-Marie Braud somme toute pas très confortable surtout quand elle fait office de réponse : « ça passe par où ça passe¹⁴. » Pour me laisser travailler par d'importantes questions notamment concernant la passe, je me réfère souvent à ceux qui s'y sont opposés. L'exergue de Lacan dans *Télévision* m'y invite : « Celui qui m'interroge sait aussi me lire¹⁵ ». Cela excède peut être J.-A. Miller et l'on pourrait s'attarder sur ce que Lacan entend par être interrogé. Ces opposants, ceux qui l'ont laissé, par la force de leur interrogation m'apportent une grande aide. Aussi pour conclure, je vais citer F. Perrier : « Parler c'est toujours viser le désir de l'autre pour l'éveiller ou pour l'endormir¹⁶. » Si je vous ai endormis ce sera — comment y échapper — une blessure narcissique, mais bien plus grave s'agissant de la passe, du désir de l'analyste, c'est une faute.

¹³ W. Granoff, *Le désir d'analyse*, Mayenne, Aubier, 2004.

¹⁴ A.-M Braud, « Ca passe par où ça passe ? », *Carnets de l'EPSF*, n° 63, 2007.

¹⁵ J. Lacan, *Télévision*, Paris, Seuil, 1974.

¹⁶ F. Perrier, *La Chaussée d'Antin*, Paris, Albin Michel, 1994.